

Recommandations de Cogeco — Consultations prébudgétaires québécoises de 2026-2027

Faire du Québec un moteur de la vitalité de ses médias locaux et du développement d'infrastructures de connectivité de premier plan

Déposées le 4 février 2026.

Les médias et les entreprises d'ici sont menacés

Avec son plan budgétaire de 2026-2027, et en marge des prochaines élections générales, le Québec peut faire de l'actuelle séquence d'incertitudes domestiques et internationales une intense période d'opportunités. Les entreprises des secteurs des télécommunications et des médias font leur part : elles connectent chaque jour les Québécois à leurs proches, à leurs communautés, à de nouveaux marchés. Elles font la promotion de leurs artistes et de la circulation des idées grâce aux nouvelles locales et nationales. Or, ces organisations subissent une compétition féroce, renforcée par une réglementation fédérale désuète et inéquitable du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, qui remet en question leur capacité à satisfaire les attentes des communautés.

Le Québec doit prendre les devants pour protéger les entreprises d'ici

En mettant en place des mesures budgétaires porteuses pour les entreprises québécoises tout en adoptant une posture où les intérêts d'ici sont d'abord défendus, le gouvernement du Québec contribuera à pérenniser le rôle unique de ses médias locaux, en plus de favoriser une connectivité à l'internet haut débit plus équitable. En pérennisant ces industries, le gouvernement permettra ainsi à la province de demeurer connectée au reste du monde tout en assurant sa souveraineté économique et culturelle.

Les mesures que nous consignons ci-dessous répondent à plusieurs priorités québécoises. Elles prennent notamment appui sur les recommandations constantes de l'industrie de la radiodiffusion, réitérées dans le rapport du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ)¹. Celles-ci permettront d'éviter l'extinction des voix d'ici, favorisant ainsi le rayonnement de notre culture et elles créeront un environnement concurrentiel pour que la population québécoise puisse s'informer, se divertir et se brancher en ligne grâce à des organisations fièrement ancrées dans leurs communautés.

- **Recommandation 1 : Acheter québécois** – Continuer de montrer l'exemple au Canada en matière de dépenses publicitaires du gouvernement et inciter le tissu économique à investir localement. Le gouvernement devrait :
 - Consacrer au moins 70 % de ses dépenses publicitaires aux médias traditionnels et numériques de propriété québécoise. Ce changement de politique donnera une bouffée d'oxygène essentielle aux stations de radio, de télévision et aux journaux locaux, assurant ainsi la survie du journalisme local.
 - Adopter un nouveau crédit d'impôt de l'ordre de 20 % sur les investissements publicitaires effectués auprès des médias québécois, afin d'inciter activement au soutien du contenu local.
- **Recommandation 2 : Assurer un traitement équitable des médias québécois** – Pour reconnaître le rôle d'information joué par les radiodiffuseurs privés, le gouvernement devrait élargir le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique nationale à la radio privée. Afin de limiter l'impact fiscal de l'élargissement de cette mesure, le gouvernement devrait considérer d'augmenter la valeur de l'enveloppe tout en diminuant le taux du crédit applicable de 35 % à 25 %.

¹ Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec. [Souffler les braises : pour une stratégie nationale de l'audiovisuel au Québec](#). Sept. 2025.

- **Recommandation 3 : Stimuler la création de contenu radiophonique** – le projet de loi 108 et les conclusions du rapport du GTAAQ démontrent une volonté d'agrandir le bassin de contenus originaux francophones. Nous recommandons que les radiodiffuseurs, producteurs autant que relais des contenus originaux québécois, y soient pleinement intégrés. En outre, nous préconisons la création d'un nouveau crédit d'impôt pour la production de contenus radiophoniques québécois. Complémentaire au *Crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise* de la SODEC, cette nouvelle mesure fiscale au taux de 25 % facilitera la production de contenu québécois de qualité et la compétitivité de l'offre des stations de radio.

Un contexte concurrentiel et réglementaire en défaveur des intérêts québécois

Le CRTC fait preuve d'un entêtement sans égal dans la conduite de ses affaires, et ce, au détriment de la contribution financière des Québécois à ses opérations. Il s'accroche à une époque révolue afin de réglementer deux industries innovantes qui requièrent un régulateur agile et efficace afin de répondre adéquatement aux attentes des consommateurs. En fait, le CRTC a réinterprété son mandat : il n'est plus un organe quasi judiciaire, contrôlé par Ottawa, mais une entité active sur le plan politique qui prend des décisions pouvant aller à contresens des intérêts de la population du Québec.

Dans le secteur médiatique, le régulateur fédéral engendre la disparition progressive des radios locales en augmentant le poids de leur fardeau réglementaire année après année. Ajoutez à cela un contexte plus large qui comprend des coûts de production de contenus qui explosent, une main-d'œuvre qui se fait rare, une perte de revenus estimée à 800 millions de dollars depuis dix ans², notamment au profit des géants du numérique, et la survie du modèle d'affaires de nombreuses stations de radio, particulièrement en région, devient très incertaine. Entre 2008 et 2024, 101 médias locaux ont fermé leurs portes au Québec, et 37 autres ont dû réduire l'ampleur de leurs activités³.

De surcroît, les stations de radio sont le seul medium qui finance l'intégralité de son contenu, sans bénéficier de programmes d'aide comme peuvent en recevoir d'autres médias d'information. La définition du journalisme mérite conséquemment d'être élargie puisque nos stations jouent un rôle unique d'information locale, avec une présence sur le terrain, en relayant les opinions et les commentaires des auditeurs, en soulevant les enjeux d'intérêt public ou encore en soutenant les artistes et les personnes qui font une différence dans la société. D'ailleurs, dans de nombreux cas, la radio est aujourd'hui la seule source d'information restante dans plusieurs villes et communautés, là où les stations de télévision et les journaux locaux se font de plus en plus rares, certains ayant même disparu ou considérablement réduit leurs effectifs.

Les médias privés québécois manquent de moyens face aux géants du web et au service public. Ils luttent à armes inégales et leur compétitivité est freinée par des règles désuètes, comme l'article 159.9 de la *Loi sur les impôts* du Québec. Véritable copié-collé de l'article 19 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale, et bien que cet article encourageait la publicité dans les médias locaux, il n'est plus adapté à l'ère numérique : les plateformes internationales profitent d'une faille majeure et captent désormais la majorité des revenus au détriment de nos médias d'ici.

² Fédération nationale des communications et de la culture. [L'information, un bien public. Sauvons-là !](#) Sept. 2025

³ Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. [Quelle pertinence pour Radio-Canada dans l'avenir médiatique du Québec ?](#) Mars 2025.

Des mesures fortes doivent être prises sans délai. Les récentes actions du ministre Lacombe et le rapport du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ) pointent dans la bonne direction. Il faut désormais passer de la parole aux actes pour garantir la vitalité de la culture québécoise et de ses relais.

Dans le secteur des télécoms, le CRTC, en raison de certaines de ses décisions et de son immobilisme sur d'autres, accélère actuellement une remonopolisation de l'industrie au profit des « Trois Grands » (Bell, Telus et Rogers) et au mépris de la vitalité économique régionale. En réglementant de façon à donner la part belle à ces géants nationaux, le régulateur fragilise de façon irréversible le marché en entravant les seuls joueurs capables de briser l'oligopole actuel. Cette érosion des champions régionaux élimine la pression concurrentielle nécessaire, et saine, pour garantir l'abordabilité et la diversité des services Internet et cellulaire, contrecarrant par ailleurs directement les efforts massifs du Québec en matière de connectivité.

Seule une compétition saine et durable, permise par la croissance des fournisseurs régionaux, peut assurer aux citoyens et aux entreprises une infrastructure numérique performante et accessible. En sacrifiant les fournisseurs de proximité sur l'autel des intérêts des titulaires nationaux, le CRTC compromet l'accès à un service essentiel dans de nombreuses régions et réduit le choix des consommateurs à des offres qui ne leur correspondent pas.

Le Québec a son mot à dire pour que défendre l'intérêt de sa population et de son tissu économique :

- **Recommandation 4 : Casser l'immobilisme fédéral en faveur des intérêts d'ici** – Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'assure, dans le cadre de ses démarches visant à assurer une meilleure efficacité de l'État, que le CRTC cesse d'étouffer les entreprises québécoises de radiodiffusion avec une réglementation excessive qui mine la saine compétition dans le marché des télécoms et l'offre de services aux citoyens, notamment dans les régions les plus isolées.
- **Recommandation 5 : Protéger la connectivité d'ici** – Contribuer aux investissements en faveur de la résilience et de la redondance des réseaux filaires pour assurer aux Québécois une connectivité sans faille, sécurisant ainsi l'accès aux services d'urgence, la continuité du télétravail et la vitalité économique de toutes les régions face aux pannes.

Conclusion

Qu'il s'agisse des secteurs de la radio ou des télécommunications, le Québec peut s'enorgueillir de compter sur des entreprises locales de premier plan, innovantes et aguerries. En revanche, la compétition inégale les menace, et affecte directement les consommateurs québécois. Le gouvernement doit agir pour garantir un équilibre entre les joueurs.

Pour bâtir un Québec au secteur culturel dynamique, fier de sa langue et confiant dans la force économique de ses territoires, le gouvernement ne peut attendre le gouvernement fédéral.